



Communiqué de presse

Signature d'une convention de partenariat entre l'ANAM et l'ONDH pour l'évaluation de la couverture médicale au Maroc

L'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM) et l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) ont signé, le 12 mars 2015 à Rabat, une convention de partenariat pour renforcer les échanges entre les deux institutions en matière d'évaluation des programmes de couverture médicale au Maroc.

Cette convention permettra aux deux institutions de mener des enquêtes, d'analyser les données collectées et de réaliser des études sur la couverture médicale de base. Aussi, les données de l'enquête panel de ménages de l'ONDH seront exploitées. Les résultats de ces travaux seront présentés et discutés lors d'ateliers et de séminaires organisées conjointement par les deux institutions.

Cette convention vise également à renforcer l'échange de données et de bonnes pratiques en matière d'évaluation de la couverture médicale et de l'assurance maladie en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de la couverture universelle en matière de santé au Maroc.